
Stratégie d'action internationale du Sycatom

Synthèse opérationnelle



Table des matières

| | |
|---|----|
| Introduction | 4 |
| Les déchets au Sud et dans de nombreux pays à revenus intermédiaires : une catastrophe en gestation | 4 |
| Les Objectifs du Développement Durable (ODD) et l'Aide Publique au Développement (APD)..... | 4 |
| Les coalitions d'acteurs et l'influence..... | 5 |
| L'action internationale du Syctom | 5 |
| La stratégie internationale du Syctom | 6 |
| L'objectif général de l'action internationale du Syctom | 6 |
| Les axes stratégiques | 7 |
| Priorités thématiques, géographiques et stratégiques..... | 7 |
| Cadre d'intervention..... | 11 |
| Le dispositif de suivi et de mise en œuvre de la stratégie | 11 |
| Principes généraux de mise en œuvre de la stratégie | 11 |

Introduction

Les déchets au Sud et dans de nombreux pays à revenus intermédiaires : une catastrophe en gestation

Plus de la moitié de la population mondiale n'a pas accès à un service d'enlèvement des déchets ménagers et environ 4 milliards de personnes utilisent des décharges illégales ou non réglementées, qui accueillent plus de 40 % des détritiques produits dans le monde.

De plus, le potentiel de croissance du gisement de déchets urbains réside principalement dans les pays dits du Sud :

- en **Afrique sub-saharienne** où la production devrait augmenter de 55% d'ici 2030,
- en **Asie du Sud** (+40% d'ici 2030)
- et en **Asie de l'Est** (+29% d'ici 2030).

Cette hausse exponentielle constitue une **véritable menace environnementale et sanitaire** et impose la mise en place d'une **gestion durable des déchets**, à tous les niveaux. **Les défis à relever sont immenses, d'autant que les collectivités des pays en développement disposent rarement des ressources financières, administratives, fiscales et des compétences nécessaires.**

Parmi les **défis à relever**, on peut citer :

- > la structuration de la filière déchets dans les PED (compte-tenu des spécificités contextuelles)
- > le soutien à la recherche de solutions de traitement territorialisées, duplicables, pérennes et à un coût abordable
- > le financement du service et sa pérennité
- > la portée sociale des projets d'aide au développement (insertion professionnelle et genre),
- > la sensibilisation pour un changement de comportement durable,
- > les enjeux du fonctionnement du service, du renforcement des capacités et de l'investissement,
- > les actions structurantes : évaluation, étude de faisabilité, schéma directeur
- > la synergie eau/assainissement/déchets

Les Objectifs du Développement Durable (ODD) et l'Aide Publique au Développement (APD)

Dans le cadre des Nations Unies, une **stratégie mondiale** pour défendre les Droits Humains universels, lutter contre la pauvreté et ses effets, et préserver l'Environnement a été élaborée autour de 17 objectifs. S'il n'existe **pas d'ODD spécifique sur les déchets**, cette problématique est toutefois **intégrée de manière transversale bien que peu détaillée dans les ODD** suivants :

- Objectif 6 : Accès à l'eau salubre et à l'assainissement
- Objectif 11 : Villes et communautés durables
- Objectif 12 : Consommation et production responsables
- Objectif 14 : Vie aquatique
- Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des ODD

Par ailleurs, le dispositif de solidarité internationale du Sycatom s'inscrit en cohérence avec la **politique française de l'Aide Publique au Développement (APD) et notamment ses orientations stratégiques** définies dans le cadre du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID). Celui-ci affirme ainsi en février 2018 que la France « *renforcera son action en faveur d'une gestion plus responsable des déchets solides dans les pays en développement* »

Les coalitions d'acteurs et l'influence

Pour compter peser sur de tels enjeux, les réponses doivent être réfléchies, construites et négociées dans des cadres de plus en plus larges. Il s'agit de continuer à **tisser des alliances et d'exercer une influence** sur les orientations politiques et techniques :

- > **en France** avec les autres acteurs de la SI et du 1% déchets
- > **à l'international** dans les différentes enceintes multilatérales et avec les bailleurs

L'action internationale du Sycatom

Face à ces défis, et sur la base de ces compétences et des possibilités que lui offre les dispositions législatives (« 1% Déchets »), face aux **enjeux liés à la gestion des déchets dans les pays en voie de développement** et à la nécessité de créer une mobilisation nouvelle autour de cette problématique, le Sycatom s'est **engagé sur des actions de coopération internationale**.

LES COMPÉTENCES DU SYCATOM

Le traitement et la valorisation des déchets ménagers apportés par les collectivités adhérentes

- La compétence « traitement » :
 - la valorisation énergétique
 - le tri des papiers et des emballages en vue de leur recyclage
 - la valorisation des déchets alimentaires en compost ou en biogaz
 - la mise en décharge en dernier recours.
 - les opérations de transport et de stockage nécessaires.
- Fort des responsabilités liées à ses activités, à son statut et à sa taille, le Sycatom s'engage et développe en parallèle une stratégie de prévention et de sensibilisation, visant à encourager la réduction et le tri des déchets.

LE POSITIONNEMENT INTERNATIONAL DU SYCATOM

Depuis 2014, au titre de la loi Oudin-Santini, le Sycatom concourt à l'aide au développement de la France en soutenant des projets de solidarité internationale. Le Sycatom plaide également la cause du traitement des déchets auprès des instances internationales et apporte une expertise technique à des mégapoles et à des Etats.

En termes de gouvernance, ces actions sont chapeautées par une **commission thématique ad hoc**.

La stratégie internationale du Sycotom

Après cinq ans de mise en œuvre de cette action internationale et l'évaluation externe du **programme de solidarité internationale, la nouvelle gouvernance du Sycotom** issue des élections municipales de 2020, aux côtés des agents du Sycotom, ont décidé d'**actualiser le cadre d'intervention** du syndicat à l'international **autour de priorités et d'une vision renouvelée et réaffirmée**.

Pour cela, le Sycotom s'appuie sur :

- une **analyse partagée des enjeux mondiaux** présentée en introduction ;
- Une **valorisation des forces** des actions menées depuis 2015 et des opportunités existantes **et une atténuation des faiblesses et des menaces** identifiées.

Ces éléments sont détaillés en annexes.

In fine, cette actualisation permet ainsi :

- de **construire une plus grande cohérence et une meilleure lisibilité des priorités et finalités de l'action internationale** du Sycotom ;
- de donner aux agents, élus et membres du Sycotom une **vision des objectifs et actions à conduire** autour d'un cadre défini et nécessairement évolutif ;
- d'offrir aux partenaires et porteurs de projets une **compréhension plus fine de la politique du Sycotom et des opportunités d'y contribuer**.

Dans ce contexte, **l'action internationale du Sycotom** peut s'affirmer aujourd'hui dans une **double volonté** :

1. **de contribuer à relever les enjeux et défis internationaux** liés à la protection de l'environnement et plus précisément à la gestion des déchets ;
2. de **participer à la consolidation des actions menées par l'ensemble de l'institution** dans ses différentes missions et compétences, en particulier en termes de **Solidarité et de coopération internationale (SCI)**, et lorsqu' elle répond aux sollicitations émanant des pouvoirs publics français et étrangers ou des institutions internationales.

Pour cela, il est proposé ici de **définir et de prioriser** les éléments suivants :

L'objectif général de l'action internationale du Sycotom

D'un point de vue général, l'ensemble des actions internationales du Sycotom vise à **contribuer à l'effort mondial** pour :

- **Préserver l'Environnement et les conditions sanitaires et sociales, des effets néfastes des différentes formes de pollution liées aux déchets**

Cet **objectif général** répond à un **devoir de responsabilité** en tant qu'opérateur de premier plan de la gestion des déchets et un **pouvoir d'expertise et de mobilisation de moyens** humains et financiers.

Les axes stratégiques

Pour contribuer à cet objectif général, trois axes stratégiques ont été définis, correspondant aux **trois modalités d'action internationale** mises en œuvre par le Syctom. Ces axes stratégiques sont les suivants :

1. **Le Syctom soutient les projets internationaux d'amélioration de la gestion des déchets et donc d'accélération de la transition écologique**
2. **Le Syctom développe des partenariats stratégiques au niveau nationaux et internationaux**
3. **Le Syctom porte aux niveaux nationaux et internationaux une stratégie d'influence pour une meilleure prise en compte d'une gestion globale des déchets efficace à un coût abordable, en particulier en milieu urbain.**

Priorités thématiques, géographiques et stratégiques

Le Syctom souhaite concentrer ses actions autour de quelques territoires, thématiques et partenaires stratégiques, en France, dans les territoires de coopération.

Les priorités thématiques, géographiques et stratégiques sont les suivantes :

1. Nouer des **relations fortes avec certaines CT stratégiques**, en direct, au travers de conventions pluriannuelles

Il s'agit des **pays prioritaires de la coopération française (liste du CICID/MEAE), des candidats à l'entrée dans l'UE**, pour lesquels l'AT du Syctom et sa capacité de conseils aux pairs pourront être sollicités ; ou **les pays en lien avec un opérateur** (CT ou ONG) parmi les territoires soutenus depuis 2015 (**Sénégal, Togo, Cameroun, Madagascar, Vietnam, Haïti**).

Un **croisement entre ces coopérations décentralisées et celles avec un tiers** peut être favorisé lorsque cela est possible. Il s'agira également de poursuivre, en termes d'AT-conseil, **les partenariats avec les CT dans lesquels le Syctom s'investit** (ex. : **Philippines, Kazakhstan**) ainsi que dans les **régions et sous-régions** afin de capitaliser sur les relations nouées et sur la connaissance acquise des problématiques et des territoires.

2. **Concentrer géographiquement** les projets soutenus par le Syctom ou menés en direct, dans la mesure du possible, afin de favoriser le meilleur impact des actions menées.
3. **Cibler des territoires dont l'échelle permet d'envisager une action structurante à fort impact**, relativement aux moyens mobilisés par le Syctom et ses partenaires (ville moyenne ou quartier / secteur d'une grande ville / mégapole).
4. Et/ou **cibler des thématiques** ou des actions circonscrites à fort potentiel démultiplicateur à préciser au cas par cas selon les contextes.

Le Sycotm recherchera les modes de traitement les plus appropriés et à promouvoir internationalement la diminution de la production de déchets (prévention) et leur valorisation/recyclage. Il aidera à la structuration de la filière et à la mise en place du continuum précollecte, collecte, traitement/enfouissement et soutiendra des projets expérimentaux, présentant une innovation jugée intéressante.

5. Favoriser les **projets à fort potentiel de synergies internes et externes**, cofinancés par d'autres acteurs de l'APD et/ou investis par des CT membres du Sycotm ou ses partenaires franciliens.
6. Pour les projets d'AT-conseils **développer la recherche de financements extérieurs (AFD, pouvoirs publics et autres bailleurs...)**.

Ces différentes priorités seront déclinées opérationnellement selon chaque axe stratégique et selon chaque dispositif de mise en œuvre. De cette manière, ces axes ne recouvriront pas exactement les mêmes périmètres géographiques et opérationnels mais rechercheront à développer des passerelles, complémentarités et synergies.



Objectif Général : Préserver l'Environnement et les conditions sanitaires et sociales, des effets néfastes des différentes formes de pollution liées aux déchets

| Axes stratégiques | Actions | Priorités | Synergies et actions transversales | Indicateurs d'ambition fixés annuellement |
|--|---|---|---|--|
| 1. Soutenir des projets internationaux d'amélioration de la gestion des déchets et donc d'accélération de la transition écologique | Appel à projets Solidarité Déchets ; actions à l'initiative de tiers. | <ul style="list-style-type: none"> • Cibler des territoires prioritaires (Villes moyennes) sur une zone géographique concentrée parmi les pays éligibles de la stratégie, en particulier ceux bénéficiant d'une convention de partenariat stratégique pluriannuelle | <ul style="list-style-type: none"> • Cibler des thématiques ou des actions circonscrites à fort potentiel démultiplicateur • Favoriser les projets à fort potentiel de synergies internes et externes • AT lors de l'instruction des dossiers de demande de financement ou de participation à des Comités technique de suivi des projets | |
| 2. Le Syctom développe des partenariats stratégiques au niveau nationaux et internationaux | Portage ou participation technique et financière à projets de coopération décentralisée / Réponses à des sollicitations de bailleurs français ou non, des pouvoirs publics français, d'institutions françaises, européennes et internationales/ conventions de partenariats | <ul style="list-style-type: none"> • Cibler des partenaires stratégiques (Opérateurs français, CT et ONG, et CT internationales) • Poursuivre dans la mesure du possible les partenariats avec les CT dans lesquels le Syctom s'investit ainsi que dans les Régions et sous-régions afin de capitaliser sur les relations nouées et sur la connaissance acquise des problématiques des territoires. • Être disponible pour les sollicitations des pouvoirs publics français et européens, en particulier pour les pays candidats à l'entrée dans l'UE. | <ul style="list-style-type: none"> • Actions de terrain alimentant les réflexions de plaidoyer grâce à une capitalisation systématique, • Systématiser l'évaluation et le soutien à l'élaboration des études de faisabilité • Réseaux d'influence alimentant les synergies dans les actions de terrain du Syctom ou de tiers, • Participations croisées à des forums et réseaux d'influence, • AT-Conseil auprès des porteurs de projet soutenus financièrement par le Syctom, | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre et durée des partenariats stratégiques • Indicateurs de résultats et d'impact consolidés à partir des projets • Niveau d'atteinte des cibles (territoires, thématiques) • Nombre et qualité des synergies (effet levier) |

| | | | | |
|--|---|---|--|---|
| | stratégiques pluriannuels | <ul style="list-style-type: none"> • Développer le conseil entre pairs : une logique d'entraide entre collectivités en charge des mêmes responsabilités et enjeux (ODD 17) • Développer la recherche de financements extérieurs (AFD, pouvoirs publics, autres bailleurs de fonds etc.). • Cibler des territoires prioritaires, en particulier urbains. | <ul style="list-style-type: none"> • Ciblage de CT communes aux différents objectifs, • Stratégie de communication transversale au sein du Sycotom et déclinaison sur le territoire francilien ... | |
| <p>3. Le Sycotom porte aux niveaux nationaux et internationaux une stratégie d'influence pour une meilleure prise en compte d'une gestion globale des déchets efficace à un coût abordable, en particulier en milieu urbain.</p> | Plaidoyer dans des cadres d'influence (forums, associations, réseaux, etc.) | <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les dynamiques engagées sur les enjeux environnementaux et le lien entre le traitement des déchets, la lutte contre le réchauffement climatique, l'assainissement et la préservation de la ressource. • Engager de nouvelles actions en direction des acteurs de l'APD et du 1% Déchets • Nourrir le plaidoyer à partir des capitalisations de projets internationaux réalisés et d'actions sur le territoire francilien | | <ul style="list-style-type: none"> • Indicateur d'activité : importance et niveau des participations à des réunions et activités internationales, nouveaux réseaux investis, échos suscités par les plaidoyers, nouveaux partenariats. |

Cadre d'intervention

Le dispositif de suivi et de mise en œuvre de la stratégie

Le **pilote** de la mise en œuvre de la stratégie est confié à la **commission SCI** et les RH qui en ont la charge sont étoffées. Un cadre du **co-pilotage des projets financés dans le cadre de l'AAP SI et de ceux appuyés en assistance technique directe est créé** (comité de suivi *ad hoc*). Ce cadre associera étroitement les autres services du Sycotom en fonction des thématiques des projets présentés. Il permettra de valoriser les savoir-faire des agents du Sycotom et d'apporter un éclairage sur la faisabilité technique des projets. Il pourra en outre être mobilisé en amont de l'AAP SI, lors de l'analyse des candidatures et pour la mise en œuvre et le suivi des projets.

Le processus de **sélection des actions internationales autour de critères** est structuré en cohérence avec les orientations stratégiques et le portage politique, comme détaillé ci-dessous.

Les indicateurs de suivi et d'impact sont harmonisés autour des orientations stratégiques définies en amont. Ils sont **actualisés annuellement** au regard du suivi-évaluation réalisé.

Principes généraux de mise en œuvre de la stratégie

Pour mettre en œuvre sa stratégie internationale, le Sycotom privilégie :

- Des **actions spécifiques** à chaque axe stratégique : appel à projets, AT-conseil, plaidoyer et influence ;
- Des modalités de **synergies** entre chaque axe stratégique :
 - actions de terrain alimentant les réflexions de plaidoyer grâce à une capitalisation systématique,
 - réseaux d'influence alimentant les synergies dans les actions de terrain du Sycotom ou de tiers,
 - AT-Conseil auprès des porteurs de projet soutenus financièrement par le Sycotom,
- Un cadre stratégique partagé autour :
 - D'un suivi par la **commission SCI**,
 - De **priorités stratégiques** régulièrement actualisées au travers d'un cadrage défini, de critères de priorisation, de relations partenariales dans la durée et d'indicateurs d'ambition,
 - D'**évaluations et de capitalisations** internes et externes.
- Une intégration des actions internationales dans la **stratégie de communication** globale du Sycotom, tant à l'interne qu'à l'externe grâce à l'élaboration d'une **stratégie de communication autour des actions internationales du Sycotom, valorisant l'ensemble des modes d'intervention** : cette stratégie sera ensuite déclinée opérationnellement au niveau de chaque Axe et de ses actions (ex. : systématisation d'une ligne budgétaire « visibilité et communication » dans les projets subventionnés dans le cadre de l'Appel à projets.
- La **capitalisation régulière des actions menées ou soutenues** et notamment **les actions d'éducation à l'environnement** prévues dans le cadre des projets de tiers financés par le Sycotom et dans les actions directes, en lien avec les autorités locales.
- **La systématisation de l'évaluation et le soutien à l'élaboration des études de faisabilité** dans l'ensemble des actions internationales, quel que soit le montant du projet soutenu.

- **L'amélioration de la cohérence externe et des synergies** au travers du réseau actuel et en participant de manière active à la création des réseaux futurs d'animation des dispositifs 1%.
- Le développement d'une **offre de renforcement de capacités et d'appui technique** des porteurs de projet et de leurs partenaires internationaux.
- La **formation des agents du Sycotm**, qui prendront part aux projets internationaux, sur les enjeux de la gestion des déchets au Sud.
- Le **développement de relations fortes avec les collectivités territoriales internationales** via un dialogue politique entre élus/dirigeants politiques, matérialisée dans une **convention de partenariat stratégique pluriannuelle** :
 - organisation systématique d'un **temps d'échange en visioconférence** entre élus suite à la signature de la convention de partenariat ;
 - réalisation de **missions** pour certaines collectivités stratégiques pour lesquelles un positionnement fort du Sycotm est souhaité et permettant, en particulier, de sensibiliser et accompagner les autorités locales (plaidoyer politique sur la viabilité économique des projets)

Ces différents éléments faciliteront la mise en œuvre des actions, leur complémentarité et leur lisibilité.

Ils ne doivent pas devenir une contrainte mais, comme tout cadre, doivent pouvoir servir à expliquer et argumenter leurs éventuelles futures évolutions sur la base de critères objectifs partagés par l'institution.